Convention internationale pour la protection des végétaux – Appel à candidature d'experts

Madame, Monsieur,

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures d'experts dûment qualifiés qui seront appelés à siéger au sein d'un groupe de réflexion chargé d'élaborer le mandat et le règlement intérieur du nouvel organe subsidiaire de la CIPV sur la mise en œuvre, qui remplacera le Comité de renforcement des capacités (CDC).

Les candidatures doivent être transmises le 15 mai 2016 au plus tard.

Connaissances spécifiques requises

Le Secrétariat de la CIPV examine les candidatures et recommande des experts au Bureau de la CMP en tenant compte de l'adéquation entre les compétences et l'expérience des candidats et les connaissances spécifiques requises. Les discussions et les travaux du groupe de réflexion se tiendront en anglais, ce qui signifie que les experts devraient avoir une solide connaissance pratique de cette langue.

Connaissances requises pour intégrer le groupe de réflexion chargé d'établir un nouvel organe subsidiaire de la CIPV sur la mise en œuvre

Un expert dans le domaine phytosanitaire est recherché pour chaque région de la FAO, compétent dans un ou plusieurs des domaines d'expertise suivants :

- Gouvernance de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)
- Activités liées à la mise en œuvre
- Activités liées au renforcement des capacités

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer :

- à la réunion du groupe de réflexion qui se tiendra du 18 au 22 juillet 2016 à Paris (France).

Tout changement de date sera annoncé dans le Calendrier 2016 de la CIPV.

Critères utilisés pour déterminer les participants susceptibles de bénéficier en priorité d'une aide du Secrétariat de la CIPV pour participer aux réunions

La prise en charge des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance des participants aux réunions de la CIPV incombe à l'organisation qui les emploie. Si l'employeur n'est pas en mesure d'allouer des fonds suffisants, les participants sont invités à faire appel à d'autres sources d'assistance. Lorsque les efforts déployés pour obtenir une aide sont avérés mais infructueux, une demande d'aide (pour couvrir les frais de voyage et de subsistance) peut être présentée au Secrétariat de la CIPV. Les fonds dont le Secrétariat dispose pour

faciliter la participation aux réunions étant en général limités, les frais de voyage seront pris en charge selon la règle de priorité indiquée ci-dessous (sur la base de certains <u>critères</u>). Les exceptions sont laissées à l'appréciation du Secrétariat de la CIPV.

Les participants devront assister à toutes les sessions de la réunion et ceux qui prévoient une participation partielle devront payer leurs frais de voyage.

L'aide sera accordée en priorité :

- 1) aux participants qui proviennent de pays à faible revenu national brut et/ou à faible revenu national brut par habitant (selon les données de la Banque mondiale sur les ressources financières des pays, classées par catégories);
- 2) aux participants qui ne demandent qu'une aide partielle (le gouvernement ou l'organisation prenant par exemple en charge le billet d'avion et la demande d'aide se limitant à l'indemnité journalière de subsistance);
- 3) au participant qui est le seul représentant d'un pays à se rendre à une réunion particulière.

Les participants représentant des parties non contractantes se verront accorder le degré de priorité le plus faible. Le revenu national brut et la taille de l'économie du pays dans lequel un participant est employé seront pris en compte pour établir le degré de priorité et le montant de l'aide fournie. Les participants qui ne travaillent pas pour une organisation nationale de protection des végétaux (ONPV) se verront accorder le degré de priorité le plus faible car leur organisation est censée leur fournir une assistance.

Dans tous les cas, la décision finale concernant le choix des participants qui bénéficieront d'une aide, et le montant de l'aide, sera prise par le Secrétariat de la CIPV.

Instructions relatives à la présentation des candidatures

Une candidature ne peut être présentée que si le candidat en a accepté le principe, s'il est disponible pour participer aux réunions dont les dates figurent sur le calendrier de la CIPV¹ et s'il peut consacrer un temps suffisant à la tâche qui l'attend.

Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants :

- 1. Le formulaire dûment rempli, sur lequel figureront les coordonnées du candidat et une brève présentation de ses compétences Toutes les sections doivent être remplies, y compris les coordonnées, les études suivies et la formation professionnelle. Les compétences du candidat dans un ou plusieurs des domaines de connaissances spécifiques souhaités doivent faire l'objet d'une description précise.
- 2. L'énoncé d'engagement, dûment rempli et signé Ce texte doit être lu attentivement par le candidat et faire l'objet d'une discussion entre le candidat et son employeur. Il doit ensuite être signé par le candidat et l'un de ses supérieurs

¹ https://www.ippc.int/fr/year/calendar/

hiérarchiques et soumis en même temps que la candidature (sous la forme d'un document scanné, par exemple un fichier PDF). Le nom du fichier doit être ainsi conçu : PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_Committment.

Le curriculum vitae du candidat - Le CV du candidat sous forme électronique (en Word). Le nom du fichier doit être ainsi conçu : PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_CV.

Les candidatures au poste de point de contact officiel national de la CIPV doivent être transmises au membre du Bureau de la CMP de votre région (coordonnées à l'Annexe 1), avec copie par courriel au Secrétariat de la CIPV (ippc@fao.org) le 15 mai 2016 au plus tard. Le nom du pays qui transmet la candidature et la mention « Focus Group on Implementation - Call for experts » seront indiqués en objet du message. Les candidatures seront examinées et le Secrétariat de la CIPV recommandera des experts du Bureau de la CMP, qui les sélectionnera en fonction de leur expérience. Seuls les experts sélectionnés seront contactés par le Secrétariat une fois leur candidature confirmée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jingyuan Xia Secrétaire Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Les documents suivants sont disponibles sur le PPI (https://www.ippc.int/calls):

2016_04_Call_Experts_01 : Coordonnées du candidat et brève présentation de ses compétences

2016_04_Call_Experts_02: Énoncé d'engagement

Annexe 1. Coordonnées des membres des Bureaux régionaux de la CIPV

Région	Nom	Courriel
Afrique	M. Lucien KOUAME KONAN	<u>l_kouame@yahoo.fr</u>
Asie	Mme. Kyu-Ock YIM	koyim@korea.kr
Europe	M. Corné VAN ALPHEN	c.a.m.vanalphen@minez.nl
Amérique latine et Caraibes	M. Javier TRUJILLO ARRIASGA	trujillo@senasica.gob.mx
Proche-Orient	M. Kamaleldin Adbelmahmoud Amein BAKAR	kamalbakr91@yahoo.com
Amérique du Nord	Mme. Marie-Claude FOREST	marie- claude.forest@inspection.gc.ca
Pacifique Sud-Ouest	Mme. Lois RANSOM	lois.ransom@agriculture.gov.au